

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERNOU EN
SOLOGNE SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VERNOU-EN-SOLOGNE, se sont réunis à la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Nicolas DEGUINE, Maire.

Dans le contexte de crise sanitaire liée au coronavirus – COVID 19, la salle du conseil municipal située à la mairie de Vernou en Sologne, 5 place de l'Eglise, est exceptionnellement déplacée à la Maison des Associations 40 rue des Marnières. En effet, la salle du conseil de la mairie, ne permettant pas de garantir les conditions de sécurité satisfaisantes pour l'accueil des membres du conseil municipal (Cf. : Article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020).

La demande d'autorisation pour déplacer la salle du Conseil Municipal a été autorisée par la Préfecture de Loir-et-Cher.

PRESENTS : Mme RUET Martine, Mme CERF Jutta, Mr CHARPENTIER Jeannick, Mr GUICHARD Anthony, Mr MOREAU Laurent, Mr COIGNARD Patrick, Mr PICAUD Arnaud, Mr PETITFRERE Jacques, Mr RENAULT Etienne, Mme COURCELLES Kathaleen, Mme BERTIN Julie, Mr BOURDERIOUX Nicolas, Mme CLOUET Magali, Mr BONARD Jean-Sébastien

ABSENTS-EXCUSES : PICAUD Arnaud

SECRETAIRE : Mr PETITFRERE Jacques

DATE DE LA CONVOCATION : 06 avril 2021

HUIS CLOS

Les séances des conseils municipaux sont publiques. Toutefois, sur la demande de trois conseillers municipaux ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, de se réunir à huis clos. Toute séance tenue à huis clos sans la décision préalable du conseil municipal est irrégulière.

Vu la situation sanitaire actuelle, Monsieur le Maire demande l'accord au Conseil Municipal pour se réunir à huis clos (Cf. : Article L.2121-18 du CGCT).

Avis du Conseil Municipal :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

INFORMATIONS DU MAIRE :

- **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2021 :**

Signature du procès-verbal de la dernière séance en fin de séance (PV envoyé par mail pour consultation).

- **LISTE DES DECISIONS PRISES PAR MR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT :**

Achats validés lors du dernier conseil municipal

- Devis GOUGEON : réparation de l'installation campanaire pour un montant de 2 794,80 € TTC.
- Devis HUSSON : sécurisation Gustave, Achat de 10 barrières pour un montant de 1 394,40 €.
- Devis Fabregue Duo : Achat d'urne pour les élections pour un montant de 266,55 € TTC.

Soit un montant total de 4 455,75 € TTC

Achats réalisés depuis le dernier conseil municipal

- Devis Gamm vert : Renouvellement des pots de fleurs pour un montant de 6 542,64 € TTC ;
- Devis entreprise SIMIER : Achat de vivaces pour un montant de 1 634,24 € TTC ;
- Devis Ets Cuillerier : Achat de 3 m3 de Végéterreau pour un montant de 192,50 € TTC ;
- Devis BRICOMARCHE : Achat de Goutte à goutte pour un montant de 138,45 TTC.

Soit un montant total de 8 507,83 € TTC

- **BILAN COMPTABLE :**

Présentation du compte communal arrêté au 12 avril 2021 soit 537 120,62 €.

- **INFORMATIONS DES ADJOINTS :**

Document remis en séance suite à la réunion de bureau des Adjointes et des élus du samedi 3 avril dernier.

- **DEPLOIEMENT DES SERVICES DE LA DDFIP AUX ADMINISTRÉS :**

La Direction des Finances Publiques (DDFiP) propose à toutes les mairies qui le souhaitent, l'installation dans leurs locaux du système de webconférence de l'État, pour permettre à leurs administrés d'entrer en contact avec ses services par visioconférence.

Cette initiative, soutenue par le Préfet, répond au souci de proximité exprimé par les élus à l'égard de leurs administrés, en particulier ceux qui sont éloignés du numérique ou qui éprouvent des difficultés à se déplacer.

Les usagers pourront prendre rendez-vous auprès des espaces France Services ou directement auprès de leur Centre des Finances Publiques. Le rendez-vous sera fixé en fonction des disponibilités de la mairie d'accueil.

Ce service est gratuit ; l'État prend en charge l'acquisition des matériels, qui seront la propriété des collectivités (Aide du Département pour l'achat d'un ordinateur 500-600 €).

Il est simple d'utilisation : à l'heure fixée, l'utilisateur active un lien déposé sur une messagerie installée par la DDFiP et se trouve mis en relation avec l'agent chargé de son dossier, lequel peut répondre à ses questions et, au besoin, partager à l'écran un document tel que la déclaration de l'utilisateur. Aucune compétence informatique n'est attendue de la part des usagers.

Une convention a été adressée à chaque Communauté de Communes du département, afin qu'elles centralisent les candidatures des mairies intéressées. Un agent de la DDFiP se déplacera dans chacune de ces mairies pour finaliser l'installation et initier l'agent municipal accueillant les usagers à l'utilisation du système.

Une délibération sera prise prochainement par la Communauté de Communes pour les communes qui souhaitent adhérer. Pour les communes qui le souhaitent il est possible de réaliser la convention plus tard.

- **VISITE DE MME LA SOUS PREFETE :**

Monsieur le Maire et les adjoints ont reçu mercredi dernier, la visite de Madame la Sous-Préfète en mairie afin d'échanger sur les projets communaux. Il a également été présenté la feuille de route 2021-2026 et un point a été effectué sur les demandes d'aides de l'Etat et notamment la DETR en attente d'instruction. La vaccination a également été abordée lors de cet échange.

• **SIEOM EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI :**

L'Extension des Consignes de Tri (ECT) est depuis 2011 un projet national qui vise à simplifier le geste de tri en permettant aux habitants de trier tous leurs emballages ménagers. Il s'agit d'inclure dans la collecte des emballages plastiques, les sacs, sachets, films plastiques et les pots, boîtes, barquettes.

Le cadre réglementaire de son déploiement a été précisé en 2015 au travers de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, puis en 2020 avec la Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire : la France s'est donnée comme objectif que la collecte sélective de l'ensemble des emballages plastiques en vue, en priorité, de leur recyclage soit mise en place sur l'ensemble du territoire français au plus tard au 31 décembre 2022.

La moitié de la population française est dorénavant en mesure de trier de manière effective l'ensemble de ses emballages. Bien que la construction du centre de tri de la SPL Tri Val de Loire ait pris du retard, une solution peut être envisagée transitoirement avec la société VEOLIA pour pouvoir passer en extension de consignes de tri dès 2022 : soit au 1er avril 2022 lors du renouvellement du marché de tri en attendant la mise en service du centre de tri de la SPL, soit au 1er Janvier 2022 avec la passation d'un avenant à notre contrat actuel. Nos emballages seraient alors triés provisoirement sur le centre de tri d'Orléans (TRISALID).

Compte-tenu du passage des syndicats voisins en ECT (Communauté de Communes des Terres du val de Loire – 1 mars 2021, SMICTOM de Sologne 1er Août 2021, VALDEM – 1er Janvier 2022) et compte-tenu également des bénéfices environnementaux et financiers (augmentation des soutiens), les membres du bureau ont émis un avis favorable au passage en ECT au 1er janvier 2022 et le syndicat l'a voté le 17 mars dernier.

Mr le Maire informe également que le Comité Syndical qui s'est réuni le 31 mars dernier, afin de palier à des hausses de coûts (prix du carburant, TGAP ...), a voté à l'unanimité une hausse de la TOM (Taxe d'Ordure Ménagère) de 2% soit 90,40 € TTC par habitant.

DÉLIBÉRATIONS SOUMISES À L'AVIS DU CONSEIL

1) PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION 2020

Après s'être fait présenter les comptes de gestion de l'exercice 2020, le détail des dépenses et des recettes des sections de fonctionnement et d'investissement,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, de décider que les comptes de gestion des budgets établis par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part,

a. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET COMMUNE :

Le vote à main levée a donné le résultat suivant :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le compte de gestion est ADOPTE

b. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET BOUCHERIE :

Le vote à main levée a donné le résultat suivant :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le compte de gestion est ADOPTE

c. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT :

Le vote à main levée a donné le résultat suivant :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le compte de gestion est ADOPTE

d. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET LOTISSEMENT :

Le vote à main levée a donné le résultat suivant :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le compte de gestion est ADOPTE

PRESIDENT POUR LA PRESENTATION ET LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS : Mr Anthony GUICHARD

2) PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

a. BUDGET COMMUNE :

Monsieur le Maire se retire au moment du vote qui a lieu à main levée :

Le vote a donné le résultat suivant :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le compte administratif est ADOPTE

b. BUDGET ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire se retire au moment du vote qui a lieu à main levée :

Le vote a donné le résultat suivant :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le compte administratif est ADOPTE

c. BUDGET BOUCHERIE :

Monsieur le Maire se retire au moment du vote qui a lieu à main levée :

Le vote a donné le résultat suivant :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le compte administratif est ADOPTE

d. BUDGET LOTISSEMENT :

Monsieur le Maire se retire au moment du vote qui a lieu à main levée :

Le vote a donné le résultat suivant :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le compte administratif est ADOPTE

Monsieur le Maire reprend la présidence

3) AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DES BUDGETS DE 2020

e. BUDGET COMMUNE :

Après avoir entendu le 12 avril 2021, le compte administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif présente :

* un excédent cumulé de fonctionnement de	275 091,04 €
* un déficit cumulé d'investissement de	44 953,50 €
* un solde négatif de reste à réaliser de	29 571,24 €

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- au compte 1068 74 524,74 €
- l'excédent de fonctionnement sera porté au 002 200 566,30 €

Avis du Conseil : POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

f. BUDGET ASSAINISSEMENT :

Après avoir entendu le 12 avril 2021, le compte administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif présente :

* un excédent cumulé de fonctionnement de	40 021,66 €
* un excédent cumulé d'investissement de	343 356,87 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (compte 002) : 40 021,66 €

Avis du Conseil : POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

g. BUDGET BOUCHERIE :

Après avoir entendu le 12 avril 2021, le compte administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif présente :

* un excédent cumulé de fonctionnement de	8 500,00 €
* un excédent cumulé d'investissement de	28 316,09 €

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (compte 002) : **8 500,00 €**

Avis du Conseil : POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

h. BUDGET LOTISSEMENT :

Après avoir entendu le 12 avril 2020, le compte administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif présente :

* un déficit de fonctionnement de	29 771,38 €
* un résultat d'investissement de	0,00 €

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire :

- Affectation du déficit de fonctionnement (ligne 002) : **29 771,38 €**

Avis du Conseil : POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

4) TAUX D'IMPOSITION DES TAXES COMMUNALES POUR L'ANNEE 2021 :

Monsieur le Maire précise qu'afin de palier à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la commune se verra transférer le montant corrigé de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu en 2020 par le département. Le taux départementale TFBP de 24,40 % viendra donc s'additionner au taux communal de 19,62 %.

Monsieur le Maire propose de maintenir les mêmes taux des taxes que les années précédentes.

- Taxe foncière (bâti)	44,02 %
- Taxe foncière (non bâti)	50,93 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de MAINTENIR LES TAUX.

5) VOTE DES SUBVENTIONS :

SOLOGNE NATURE ENVIRONNEMENT	100,00 €
GROUPEMENT DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUE	50,00 €
COMITE DEPARTEMENTAL DU PATRIMOINE ET DE L'ARCH	63,00 €
AGENT COMPT CTRAL (BLEUET)	50,00 €
GPT INTERCOM CONTRE ENNEMIS CULTURE	37,00 €
CROIX ROUGE	40,00 €
CAUE 41	91,35 €
MISSION LOCALE DE ROMORANTIN	100,00 €
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	50,00 €
GROUPEMENT DEVELOPPEMENT AGRICOLE	50,00 €
DELEGATION REGION. FONDATION PATRIMOINE	75,00 €
REFUGE ANIMALIER	461,02 €
TOTAL DES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	1 167,37 €

SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE :

Mr le Maire souhaite rappeler que le sujet des subventions a été abordé et débattu en Commission Finances et les membres sont tombés d'accord sur le fait que les associations communales, même si elles n'ont pas eu d'activités depuis novembre 2020, vont être fortement impactées dès leur reprise (manque de manifestations N-1, remboursement de licences, besoins spécifiques liés au Covid ...). Il est donc proposé de voter pour chacune d'entre elles la même somme qu'en 2020.

ASSOCIATION ADMR	661,50 €
<i>L'ADMR nous demande pour cette année de leur verser (1,05 € x 630 habitants) soit 661,50 €</i>	
ASS FAM RUR VERNUSOISE GYM ADULTE	450,00 €
V.N.C FOOTBALL	500,00 €
COMITE DES FETES VERNUSOIS	300,00 €
UNRPA SECTION DE VERNOU	800,00 €
TENNIS CLUB SOLOGNE DES ETANGS	300,00 €
VETERANS DE COURMEMIN VERNOU	300,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE SOLOGNE DES ETANGS (ZUMBA)	300,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	200,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNE	3 811,50 €
TOTAL DES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	1 167,37 €
RESERVE	1 521,13 €
TOTAL	6 500,00 €

Avis du Conseil :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6) PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 :

a. COMMUNE :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

• SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DEPENSES : 994 152,30 €
- RECETTES : 994 152,30 €

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- DEPENSES : 547 776,74 €
- RECETTES : 547 776,74 €

Le vote à main levée a donné le résultat suivant :

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le budget primitif est ADOPTE

b. ASSAINISSEMENT :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- DEPENSES : 118 415,66 €
- RECETTES : 118 415,66 €

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- DEPENSES : 27 575,00 €
- RECETTES : 385 611,87 €

Le vote à main levée a donné le résultat suivant :

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le budget primitif est ADOPTE

c. BOUCHERIE :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- DEPENSES : 14 500,00 €
- RECETTES : 14 500,00 €

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- DEPENSES : 28 316,09 €
- RECETTES : 28 316,09 €

Le vote à main levée a donné le résultat suivant :

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le budget primitif est ADOPTE

d. **LOTISSEMENT** :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- DEPENSES : 34 971,38 €
- RECETTES : 34 971,38 €

• **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- DEPENSES : 0,00 €
- RECETTES : 0,00 €

Le vote à main levée a donné le résultat suivant :

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le budget primitif est ADOPTE

7) **ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET BOUCHERIE** :

La société Villedieu est fermée depuis mars 2015 au terme d'une procédure de liquidation judiciaire clôturée pour insuffisance d'actif.

En conséquence, il est admis que les créances impayées non désintéressées lors de la procédure restent impayées et ne peuvent faire l'objet d'aucun recouvrement.

Il est à noter que le Conseil Municipal précédent, sous la présidence de Mr Terrier, avait refusé de voter cette admission en non-valeur.

Le montant total des créances relatives aux loyers impayés s'élève à 10 200,00 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal son accord pour mandater cette somme au compte 6541 du budget boucherie.

Avis du Conseil :

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (Mr Jean-Sébastien BONARD)

8) **AMORTISSEMENT BUDGET COMMUNE** :

Il est nécessaire de prendre une délibération sur la durée d'amortissement suite à des travaux d'extension du réseau d'assainissement réalisés en octobre 2018 au chemin de la Croix de la Roche.

Montant des travaux = 4 080 € TTC

Il est proposé d'amortir ces travaux sur une durée de 5 ans (de 2021 à 2025) selon le détail ci-dessous :

Compte : 6811 + 816 €
Compte : 281532 + 816 €

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Avis du Conseil :

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

9) DEMANDE DE SUBVENTION MILLAN'CYCLISME :

L'association MILLAN'CYCLISME va organiser le 26 juin prochain une course cycliste se nommant « 2^{ème} GRAND PRIX DE LA SOLOGNE DES ETANGS » ;

De fait, il est demandé au Conseil Municipal son accord :

- Pour le passage sur notre commune ;
- Pour la nomination d'un référent communal afin d'échanger sur l'organisation et les modalités de passage ;
- Pour le versement d'une subvention permettant l'organisation de cette manifestation à savoir : 0,50 cts par habitant soit (0,50 cts x 630 habitants = **315 €**)

Il est à noter, que le montant inscrit en réserve pour les subventions s'élève à 1 521,13 €.

Avis du Conseil :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal donne son autorisation pour le passage sur notre commune et pour le versement d'une subvention de 315 €.

Le nom du référent communal sera communiqué à l'association ultérieurement.

10) LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL :

Une annonce a été mise en ligne concernant la location de ce logement qui est disponible depuis mi-février.

Après plusieurs visites, il est proposé de louer ce logement à compter du 25 Avril 2021 jusqu'à fin octobre 2021 dans un premier temps. Le bail sera établi via un contrat de location d'une durée de 6 mois reconductible tacitement.

Il est proposé de louer ce logement pour un montant de 7 € par jour et par personne, charges incluses. Un bail sera établi dans ce sens.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail et tous les documents relatifs à cette location.

Avis du Conseil :

POUR : 8

CONTRE : 4 (Mme Kathaleen COURCELLES, Mr Jeannick CHARPENTIER, Mme Magali CLOUET, Mr Jacques PETITFRERE)

ABSTENTIONS : 2 (Mme Martine RUET, Mme Jutta CERF)

11) SIGNATURE DE LA CONVENTION CAMPING CAR PARK :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier la possibilité d'une aire d'accueil de camping-car et d'hébergement de plein air sur l'aire naturelle de camping et d'envisager de déterminer un gestionnaire pour cette aire. Nous avons sollicité un prestataire, SAS CAMPING-CAR PARK qui propose de réaliser une étude et un accompagnement sur ce projet pour un montant de 1 140 € TTC, cette proposition comprend :

- La préparation du dossier à déposer aux services instructeurs pour l'autorisation et la création d'une aire de camping-cars ;
- La réalisation des points de livraison (eau, eaux usées, EDF, ADSL)
- La réalisation de croquis d'implantation avec respect des impératifs environnementaux ;
- La mise en place d'une simulation économique d'exploitation ;
- La réalisation d'un plan d'aménagement de principe à l'échelle à partir d'un plan de géomètre ;
- L'insertion du plan dans une vue aérienne permettant le dépôt administratif du dossier ;
- La réalisation d'un cahier des techniques pour la préparation des travaux adaptés au site ;
- Les préconisations techniques pour la réalisation des devis de travaux préparatoires

Il est demandé au Conseil Municipal son accord pour signer le devis correspondant.

Avis du Conseil :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Complément d'informations : Il est à noter que les travaux du camping vont se poursuivre avec l'arrivée d'un stagiaire en Master Plantes et Paysages afin de dessiner la future aire de camping et son implantation. Les travaux nécessaires s'échelonnent sur deux années minimum.

12) PRESTATAIRE RETENU POUR LES AIRES DE JEUX :

La commission créée spécifiquement pour l'étude d'implantation des aires de jeux a rencontré l'ensemble des prestataires. Les membres ont pu ainsi juger de la qualité des différents prestataires sélectionnés. Sept Prestataires avaient été retenus pour les aires de jeux, lors de la première réunion de travail la commission a choisi de poursuivre avec seulement 2 prestataires afin d'affiner les propositions : AQUARELLE & HUSSON

D'après un cahier des charges précis et une définition des lieux clairement identifiés comme étant des lieux de rencontre multigénérationnel, deux sites seront équipés avant l'été 2021 avec des jeux neufs et sécurisés. La présente consultation porte sur les éléments suivants :

- Une structure pour les 5-10 ans
- Une balançoire 3 sièges dont 1 siège bébé
- Une structure avec un double toboggan

La commune dispose déjà dans les ateliers communaux des éléments suivants :

- Une toupie 5 places type coccinelle
- Une balançoire directionnelle deux places face à face en bois

Les sites retenus par la commission sont les suivants :

- Aire de jeux Clos des Girondes
- Étang Communal

Complément d'informations : Anthony Guichard précise que la commission a également fait le choix d'équiper les différents sites avec quatre jeux à ressorts complémentaires répartis équitablement entre les deux sites pour un montant de 1 800 € TTC.

Le terrassement des différents jeux sera effectué par la société DEPOND SARL et le tarif de la prestation est inclus dans le montant complet des différents prestataires à part égale.

	HUSSON	AQUARELLE	AGORE ESPACE
AIRE DE JEUX	47 332,00 €	41 166,00 €	28 795,00 €
TOTAL HORS TAXE	47 332,00 €	41 166,00 €	28 795,00 €
PRIX TTC	56 798,40 €	49 399,20 €	34 554,00 €

Précision : La société AGORE ESPACE n'a pas donné suite à nos différentes demandes de réajustements des devis et proposait des structures plus petites que les deux autres prestataires.

Il est demandé au Conseil Municipal son accord pour retenir sur proposition de la commission aire de jeux le prestataire AQUARELLE pour les aires de jeux et DEPOND SARL pour le terrassement.

Installation prévue mi-juin pour livraison début juillet 2021

Avis du Conseil :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

13) PRESTATAIRE RETENU POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS COMMUNAUX :

Suite à la commission des chemins qui s'est réunie le jeudi 08 avril dernier en mairie, avec l'ensemble des membres, une étude des différents devis a eu lieu sur la base d'un cahier des charges clairement établi pour le programme 2021 d'entretien des chemins communaux suivants :

- Villardy – Gué des Juliens
- Gué de Sassay – Rue du bois
- Chemin de l'Auvergne
- Chemin de Villemerle
- Chemin de la musse
- Chemin du pré-fleuri

Les tronçons à entretenir ou à réhabiliter de ces différents chemins représentent environ 12 kms qui seront avant l'été remis en état.

Trois prestataires ont été consultés pour ces travaux : BOUGE TP, ABRAHAMSE DE BAUDUS, DEPOND SARL

	BOUGE TP	ABRAHAMSE DE BAUDUS	DEPOND SARL
CHEMIN COMMUNAUX	34 230,00 €	29 070,00 €	22 527,00 €
TOTAL HORS TAXE	34 230,00 €	29 070,00 €	22 527,00 €
PRIX TTC	41 076,00 €	34 884,00 €	27 032,40 €

Complément d'informations : A la demande de la commission chemins et voiries, Monsieur le maire, à réinterrogé vendredi 9 Avril 2021 la société BOUGE TP, afin qu'elle fasse apparaître sur son devis le détail des différentes prestations proposées comme l'avaient détaillé les deux autres sociétés.

Il était convenu qu'à défaut d'une réponse de la société BOUGE TP avant le début du Conseil Municipal, il serait proposé de ne pas retenir l'offre de la Société Bougé TP pour le vote. Le devis réajusté ayant été reçu

dans la journée, le Conseil est appelé à se positionner pour l'offre de la société DEPOND la mieux disante.

Avis du Conseil :

POUR : 7

CONTRE : 2 (Mr Jean-Sébastien BONARD, Mr Etienne RENAULT)

ABSTENTIONS : 5 (Mme Jutta CERF, Mr Jeannick CHARPENTIER, Mr Jacques PETITFRERE, Mme Magalie CLOUET, Mme Martine RUET)

14) PRESTATAIRE RETENU POUR LES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS :

Depuis plusieurs années la mairie et les différents bâtiments communaux disposent de lignes téléphoniques et d'accès à internet c'est notamment le cas pour :

- La Mairie (4 lignes en simultanées)
- La Poste
- L'Ecole
- Le terrain de camping
- La station d'épuration

Dans un souci d'optimiser efficacement les lignes téléphoniques et les accès internet, Anthony Guichard a réalisé un audit sur les performances et les besoins des différents utilisateurs.

Il ressort que plusieurs points de livraison sont sous-évalués par rapport aux besoins : école, mairie et à contrario surévalués pour d'autres (terrain de camping et station d'épuration).

Deux prestataires répondent aux critères de la SDSL & des standards téléphoniques en simultanément ont été interrogés, BOUYGUES TELECOM PROFESSIONNEL & ORANGE BUSINESS SERVICES.

Le débit actuel est de 2 Mbps et passera à une moyenne de 8 Mbps, les deux prestataires répondant aux mêmes critères.

Le prix précisé ci-dessous est à payer par mois avec un engagement de 36 mois chez les deux prestataires.

	ORANGE	BOUYGUES
CONTRAT TELEPHONE / INTERNET	890,00 €	426,00 €
TOTAL HORS TAXE	890,00 €	426,00 €
PRIX TTC	1 068,00 €	511,20 €

Il est demandé au Conseil Municipal son accord pour retenir le prestataire BOUYGUES TELECOM PROFESSIONNEL

Avis du Conseil :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

15) NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU SIAEP :

Suite à la modification des statuts du SIAEP, il a été décidé par le syndicat de modifier le nombre de délégués titulaires et suppléants à 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants par commune. De fait, il est nécessaire de nommer 2 nouveaux membres.

Mr Chantier, président du Syndicat et Mr Deguine, Vice-président, sont tombés d'accord sur le fait qu'il fallait un responsable technique présent en journée sur chacune des communes en cas d'intervention ou de besoins spécifiques sur les réseaux. Mr le Maire propose de nommer Jeannick Charpentier (actuellement suppléant) comme titulaire. De ce fait, deux postes de suppléants sont vacants et Mr le Maire demande parmi les membres du Conseil qui se porte volontaire.

Candidatures :

TITULAIRE : Jeannick CHARPENTIER

SUPPLEANT : Martine RUET

SUPPLEANT : Jacques PETITFRERE

Résultats des votes :

TITULAIRE : Jeannick CHARPENTIER

SUPPLEANT : Martine RUET

SUPPLEANT : Jacques PETITFRERE

Les 3 titulaires et suppléants sont donc :

TITULAIRE : Mr Nicolas DEGUINE (Maire)

TITULAIRE : Mr Etienne RENAULT

TITULAIRE : Mr Jeannick CHARPENTIER

SUPPLEANT : Mr Jean-Sébastien BONARD

SUPPLEANT : Mme Martine RUET

SUPPLEANT : Mr Jacques PETITFRERE

16) DETERMINATION D'UNE ADRESSE POSTALE PROJET SEE JANVIER :

La SEE JANVIER nous a sollicité pour obtenir une adresse postale suite à l'acquisition des parcelles AI 191 et AI 196.

Il est proposé de retenir l'adresse : 40 rue de Romorantin 41230 Vernou en Sologne.

La mairie fera le nécessaire auprès du service des impôts fonciers, la SEE JANVIER ou la société qui exploitera sur le site s'occupera de toutes les autres démarches complémentaires relatives à cette demande.

Avis du Conseil :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

17) ACHAT D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE ET D'UNE TONDEUSE CONDUCTEUR MARCHANT :

La Commission matériel qui s'est réunie dernièrement et s'est positionnée sur deux tondeuses afin de répondre en urgence aux problèmes rencontrés par l'état très dégradé des matériels utilisés par les agents techniques.

Plusieurs prestataires ont été consultés suivant un cahier des charges très précis devant répondre aux besoins de la commune.

Après concertation et échanges, il est proposé de retenir le devis pour la tondeuse frontale ISEKI qui s'élève à 33 600 € TTC et le devis pour la tondeuse thermique ISEKI qui s'élève à 2 000 € TTC. Cette double proposition cumulée de la société Green 41 est le meilleur rapport qualité/prix et répond en tous points aux besoins. Il est à noter que cette société entretient déjà le petit matériel communal (débroussailleuses, tronçonneuses ...).

Il est demandé la validation de ces 2 achats par le Conseil Municipal.

ETUDE COMPARATIVE TRACTEURS TONDEUSES MARS 2021 COMMUNE DE VERNOU EN SOLOGNE							
MARQUE	EJECTION	PUISSANCE	COUPE	LARG COUPE	BAC	PRIX TTC	
KUBOTA	LATERALE	30CV	AVANT	150CM	850L	32 065,00 €	
KUBOTA F3890	LATERALE	38CV	AVANT	150CM	850L	36 500,00 €	
JOHN DEERE	LATERALE	37CV	AVANT	150CM	600L	46 519,00 €	
CLOUE "TORO"		26CV	AVANT	120CM	810L	27 932,00 €	
GIANNI FERRARI	ARRIERE	36CV	AVANT	150CM	1300L	37 709,00 €	
GRILLO FD2200	ARRIERE	37CV	AVANT	155CM	1200L	42 756,00 €	
ISEKI SL237	ARRIERE	37CV	AVANT	150CM	950L	35 141,00 €	OPTION BROYEUR : 3 720 € TTC
ISEKI SF438	ARRIERE	38CV	AVANT	150CM	1300L	33 600,00 €	OPTION BROYEUR : 3 720 € TTC

Avis du Conseil :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

18) ACCORD POUR DEVENIR STRUCTURE D'ACCUEIL DE TRAVAIL D'INTERET GENERAL :

Monsieur le Maire propose que dans le cadre de sa politique de prévention de la délinquance, la Commune de Vernou en Sologne développe l'accueil au sein de son service technique des personnes condamnées par le Juge, à effectuer soit un TIG (travail d'intérêt général) soit un TNR (travail non rémunéré).

Il s'agit ainsi dans la logique d'une politique visant un développement de réponses éducatives et de réparation de la délinquance, de favoriser l'accueil de ces personnes suivies par le Service d'Insertion et de Probation du Loir et Cher (SPIP 41).

Le TIG ou TNR est une **peine alternative** à l'emprisonnement sous forme de travail non rémunéré en fonction des textes en vigueur (actuellement de 20 à 400 h), effectuée au profit d'une personne morale de droit public ou d'une association habilitée par la juridiction de Blois.

L'employeur de ces personnes demeure le SPIP 41 qui prend en charge les déclarations sociales obligatoires, ainsi, le cas échéant les déclarations d'accidents du travail.

Ainsi, le TIG et TNR tendent vers 3 objectifs :

- sanctionner le condamné en lui faisant effectuer une activité au profit de la collectivité, dans une démarche réparatrice, tout en lui laissant la possibilité d'assumer ses responsabilités familiales, sociales, professionnelles et matérielles.
- favoriser l'insertion sociale notamment des plus jeunes par son caractère formateur
- impliquer la société civile à l'exécution de la peine

Il est précisé que l'accueil de ces personnes se fera en fonction de l'activité des services, de la compatibilité des fonctions avec le profil de la personne accueillie et de la disponibilité du personnel encadrant désigné à ce titre.

Il est demandé au Conseil Municipal, son avis pour accueillir une ou plusieurs personnes dans le cadre du dispositif TIG et TNR et pour signer tous les documents relatifs à cette demande.

Il est à noter, que cette personne viendra en renfort afin d'apporter une aide aux employés du service technique pendant la période estivale à savoir de juin à août 2021 et éventuellement à tout autre moment jugé opportun au cours de l'année.

L'accueil de TIG n'engage pas de dépense supplémentaire pour la collectivité.

Avis du Conseil :

POUR : 10

CONTRE : 0

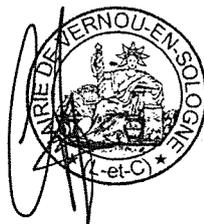
ABSTENTIONS : 4 (Mme Magali CLOUET, Mr Jean-Sébastien BONARD, Mr Etienne RENAULT, Mr Jacques PETITFRERE)

Questions diverses :

- Information Laurent MOREAU : projet transhumance Mardi 11 Mai 2021
- Cérémonie du 8 mai (attente du protocole)
- Semaine des 4 jours Ecole
- Prochain Conseil Municipal : Vendredi 28 Mai 2021
- Pose des panneaux d'affichage le 13 avril 2021
- Brise vue chenil/école et Clos des girondes (citerne) achat chez BricoLeclerc
- Commission école (tables cantine) : Mardi 20 Avril 2021
- Vendeur asperges et fraises le week-end dernier n'est plus autorisé à s'installer

Fin de la séance à 21 h 40

Le Maire,



Nicolas DEGUINE

Les Conseillers